



**MAIRIE DE**  
**SERRIÈRES-DE-BRIORD**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2016 A 20 H**

**Conseillers présents** : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMARD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, David RENAUD, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

**Conseillère excusée** : Laure DE FILPO (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 04 novembre 2016.

**2 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES BUGEY SUD ET RHONE CHARTREUSE DE PORTES POUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE SANTÉ DU SECTEUR LHUIS/BRÉGNIER-CORDON - DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention signée entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes. Ladite convention définit les modalités de mise en œuvre d'une mission confiée au cabinet DIOTIMA pour l'établissement d'un diagnostic sur le territoire et sur celui de BELLEY et l'accompagnement des professionnels de santé du secteur de LHUIS/BRÉGNIER-CORDON dans l'élaboration de leur projet de santé.

Compte-tenu de la dissolution au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes et que cette action n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, le Maire propose que la commune s'engage afin de mener conjointement avec la Communauté de Communes Bugey Sud, le portage de cette étude, pour le

compte des autres communes membres de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes.

Le Maire précise que la commune prendra en charge l'élaboration du projet de santé mais qu'en contrepartie elle retouchera la somme dans les attributions de compensation des compétences non transférées à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, cette proposition et approuve les termes de l'avenant à la convention de partenariat pour l'élaboration du projet de santé du secteur LHUIS/BRÉGNIER-CORDON.

### **3 – PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est possible d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal autorise, à 14 voix POUR, le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 et ce avant le vote du budget primitif 2017.

### **4 – BAIL PROFESSIONNEL POUR LE LOCAL SITUÉ PLACE DE LA MAIRIE – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la recherche de local dans le but d'exercer une activité de « vente d'équipements sportifs ». Le local inoccupé situé place de la Mairie pourrait être proposé à la location.

Le Maire propose d'établir un bail professionnel pour une durée de six années et de consentir ce bail moyennant un loyer mensuel de 200 €.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de louer le local situé place de la Mairie pour un loyer mensuel de 200 €.

## **5 – Questions diverses.**

### **5-1 Rapport de la Cour Régionale des Comptes sur le SIEA**

Le rapport de la Cour Régionale des Comptes sur les activités du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain a été transmis aux conseillers municipaux. Ce rapport fait état de l'endettement du syndicat et de certains abus notamment au niveau des rémunérations du personnel de ce syndicat.

### **5-2 Prévention spécialisée**

Par courrier, le Président du Conseil départemental informe que dans le cadre de la préparation du budget 2017 et compte-tenu des difficultés du Département à équilibrer le budget de fonctionnement, celui-ci doit revisiter l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement légales mais qui n'ont pas un niveau obligatoire fixé par la loi.

Dans le cadre des actions de Prévention Spécialisée qui correspondent à l'intervention des « éducateurs de rue » en place sur le département, les postes sont actuellement financés à hauteur de 75 % par le Département et à raison de 25 % par la ville de LAGNIEU et notre commune dans le cadre d'une convention. Une réflexion est en cours afin d'étudier les mesures nécessaires pour le financement, en 2017, de la Prévention Spécialisée.

### **5-3 Construction du Collège de BRIORD : Équipements sportifs**

Dans le cadre de la construction du Collège de BRIORD, des équipements sportifs devront être réalisés. La réalisation de ces équipements initialement prévue par la Commune de Communes Rhône Chartreuse de Portes ne sera pas prise en charge par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Des dossiers de demandes de subventions ont été établis et la Commune de BRIORD portera ce projet de construction avec l'aide des communes faisant partie de la carte scolaire.

### **5-4 Acquisition de deux photocopieurs**

Deux photocopieurs (mairie et école) seront livrés le lundi 12 décembre 2016.

### **5-5 Restaurant du Point Vert**

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de FJ Restauration, un contact a été pris avec un cabinet d'avocats afin d'apporter une aide juridique à la commune pour ce dossier.

De plus, dans le cadre de cette liquidation, du matériel appartenant à FJ Restauration pourra être acquis : assiettes, verres et machine à glaçons. Le Conseil Municipal décide de proposer au mandataire la somme de 500 €.

Suite à l'annonce parue, dix candidatures sont parvenues en mairie. La commission réunit le samedi 26 novembre 2016 à sélectionner quatre candidats qui seront reçus les samedis 10 et 17 décembre 2016.

#### **5-6 Réfection de la place du Monument et de la rue du Pont**

Les travaux pour la réfection de la couche de roulement de la place du Monument et de la rue du Pont sont terminés.

#### **5-7 Travaux à réaliser**

Les travaux pour la reprise de certains tampons d'eaux usées de la Grande Rue seront réalisés pendant les vacances de Noël.

#### **5-8 Place de l'Église**

La réfection de la rambarde de la place de l'Église s'avère nécessaire. Un devis a été demandé à la société ayant installé la barrière de l'aire de jeux du Stade Jean Christin. Ce devis s'élève à 4 600 € hors pose. La pose pouvant être réalisée par les employés communaux.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

#### **5-9 Sentier d'interprétation et travaux dans l'ancienne peupleraie**

Le piquetage du mobilier du sentier d'interprétation sera réalisé au cours de la première semaine de janvier 2017.

#### **5-10 Demande d'implantation d'un abribus dans la rue de Buffières**

Les parents de collégiens et de lycéens ont demandé l'implantation d'un abribus dans la rue de Buffières.

La proposition de supprimer un local pour les poubelles non utilisé dans cette rue et d'implanter un abribus à la place leur a été transmise

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 06 janvier 2017 à 20 heures